Jeanne Goguel et Maëna Lican

POSITION PAPER - European Environmental Bureau (EEB)

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la gouvernance de l'Union de l'énergie et del'action pour le climat (refonte) dit Règlement de l'énergie décarbonée, autonome et résiliente (EDAR)

I Présentation

Le **European Environmental Bureau (EEB)** est le plus grand réseau européen d'organisations de la société civile œuvrant pour la protection de l'environnement. **Présent dans 42 pays**, il rassemble plus de **190 organisations membres** et représente quelque **30 millions de personnes**.
L'objectif de l'EEB est d'accélérer la transition écologique et de garantir une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les décisions de l'Union européenne (UE) à travers un engagement dans les domaines des politiques énergétiques, du climat, de la biodiversité, et de l'économie circulaire. Dans ce cadre, l'EEB défend des orientations contribuant à la décarbonation du système énergétique, à la réduction des impacts environnementaux de la production et de la consommation d'énergie et à une transition juste, conciliant impératifs climatiques et sociaux.
Enfin, dans le cadre des négociations, l'EBB prend activement part à l'Alliance énergie verte regroupant les

II Position de l'EEB sur la politique énergétique européenne

Une énergie 100 % renouvelable

L'Union doit viser un système énergétique entièrement renouvelable et une sortie du nucléaire. Notre scénario "Paris Agreement Compatible" montre que l'UE peut atteindre une neutralité climatique en 2040, soit 10 ans avant la date initialement prévue, en combinant une baisse de la consommation et le déploiement rapide des énergies renouvelables.

Une transition juste, pour et avec les citoyens

La transition énergétique ne réussira pas sans les citoyens. L'EEB demande une large participation de la société civile et des citoyens à la conception et au suivi des politiques énergétiques et climatiques. **Nos efforts doivent être centrés sur le chauffage et le refroidissement qui représentent un tiers des émissions de gaz à effet de serre de l'UE**. Nous plaidons pour la création de 60 millions de pompes à chaleurs supplémentaires d'ici 2030, qui baisserait de 40% la demande de gaz et de 20% les factures des ménages. La société civile et les citoyens doivent évidemment avoir une voix importante, 72% des Européens estiment que les entreprises qui émettent le plus, ou ne réduisent pas leurs émissions, devraient payer davantage, nous devons entendre ces revendications.



Renforcer la gouvernance climatique et l'ambition européenne

L'EEB demande une mise en œuvre rigoureuse et une révision des objectifs de l'UE et des plans nationaux, afin de les aligner sur la limitation du réchauffement à 1,5 °C.

Par ailleurs, la transition énergétique suppose un cadre économique cohérent, qui associe ambition politique, cohérence des politiques, signaux économiques et mise en œuvre. Il doit garantir que personne n'est laissé de côté. Cela passe notamment par une répartition équitable, transparente et tangible des recettes issues de la tarification du carbone. Enfin, l'EEB entend démystifier les fausses solutions en matière d'action climatique.

Il faut aligner le discours climatique sur les priorités géopolitiques et économiques actuelles de l'UE, et rappeler que des solutions comme le captage et le stockage du CO_2, l'énergie nucléaire ou l'usage abusif de l'hydrogène vert n'ont pas de fondement scientifique suffisant pour justifier qu'on leur confie la transition.

III Demandes de l'EEB relatives à la proposition de règlement EDAR

L'EEB considère que **le texte va globalement dans le bon sens**. Il est positif que l'Union s'empare de ce sujet et propose d'avancer à l'échelle européenne. Il est tout aussi important d'aller au bout de la démarche, pour les citoyens, pour la planète et parce que nous en avons aujourd'hui la possibilité et les moyens. Plusieurs points doivent toutefois être corrigés pour que le règlement tienne ses promesses.

D'abord, sur l'électrification, l'**EEB soutient un objectif contraignant d'au moins 46 % en 2040**, bien que cet objectif soit encore timide. Alors que cet objectif figurait dans la consultation, il n'a pas été repris dans la proposition de règlement. Le texte ne retient qu'un indicateur dans le tableau de bord, sans conséquence juridique. **Nous demandons que cet objectif soit rétabli pour l'Union**. Il doit être alimenté par des énergies renouvelables, avec des investissements dans les réseaux et le stockage.

Nous nous opposons fermement à l'article 5, point a) 3), qui autorise les États recourant à l'énergie nucléaire à faible intensité de carbone à comptabiliser, dans leurs plans couvrant la période jusqu'en 2030, « au maximum 12 % de la part du nucléaire dans le bouquet énergétique national comme contribution équivalente aux objectifs en matière d'énergies renouvelables ». **Cette disposition dilue l'objectif renouvelable**. Un État pourrait afficher un objectif atteint sans avoir déployé davantage d'énergies renouvelables. Surtout, le nucléaire ne répond pas à l'objectif d'indépendance que le règlement affiche. Le considérant 16 reconnaît la dépendance des États aux importations de combustibles nucléaires en provenance de pays tiers. **Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont les seules voies qui réduisent réellement cette dépendance.**

Ensuite, il est positif que le texte évoque la société civile et les citoyens. Mais l'organisation de dialogues multiniveaux reste facultative et non contraignante. Rien n'oblige non plus les États à expliquer comment les avis recueillis ont influencé les décisions. **Une participation non contraignante reste incomplète**, et les citoyens, qui sont les premiers concernés par la transition, doivent savoir ce que leur parole a changé. De ce fait, nous demandons une modification de l'article 13 et considérant 32 : remplacer « chaque État membre peut organiser » un dialogue multiniveaux sur le climat et l'énergie par « chaque État membre **doit** mettre en place » ce dialogue, et ajouter explicitement les ONG et les partenaires sociaux aux parties prenantes associées.

Nous considérons par ailleurs que **le mécanisme de correction prévu à l'article 39 est insuffisant**. Un État en retard important peut s'en tenir à une contribution financière au mécanisme de financement de l'Union, qui lui permet d'être crédité de l'énergie renouvelable produite grâce à cet argent. **Nous demandons un mécanisme de sanction en complément**, afin que les États ne recourent pas systématiquement à cette solution plutôt que d'agir.

Enfin, **nous nous opposons <u>en partie</u> à la clause de crise** (article 16, paragraphe 8) qui permet à un État de réviser ses objectifs à la baisse jusqu'à deux ans. Une crise ne peut pas justifier un tel délai. Les objectifs climatiques ne sont pas un luxe de période calme, ils sont la réponse de long terme aux crises énergétiques. Des assouplissements restent envisageables en cas de crise des prix de l'électricité, afin de soutenir les populations touchées, mais ils doivent être strictement encadrés et limités dans le temps.

IV Éléments sur lesquels se base notre stratégie

Notre stratégie repose sur des données démontrant la nécessité d'accélérer la transition énergétique européenne et de renforcer les obligations des États membres.

Concernant les objectifs climatiques, Eurostat estime qu'en 2023, 58 % de l'énergie disponible dans l'Union européenne provenait des importations. Cette dépendance souligne l'importance de développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique plutôt que de reporter les engagements climatiques en période de crise.

Sur le nucléaire, le rapport de CAN Europe "Le nucléaire, une fausse bonne solution" met en évidence les coûts et les délais considérables de cette technologie. Par ailleurs, le chantier de Flamanville 3, initialement estimé à 3,3 milliards d'euros, a finalement atteint 13,2 milliards d'euros. À l'inverse, selon l'IRENA (2025), le coût de production de l'électricité solaire a diminué de 90 % entre 2010 et 2024. Par ailleurs, la Commission européenne estime à 241 milliards d'euros les investissements nucléaires nécessaires d'ici 2050. Ces données justifient notre opposition à l'intégration du nucléaire dans les objectifs renouvelables.

Concernant l'électrification, la Commission européenne indique que l'électricité ne représentait que 23 % de la consommation finale d'énergie de l'Union en 2024. L'objectif de 46 % en 2040 défendu par l'EEB permettrait donc d'accélérer la décarbonation des transports, des bâtiments et de l'industrie, à condition d'accompagner cette évolution par le développement des réseaux et du stockage.
Concernant les mécanismes de correction, la Commission européenne a constaté en 2025 un écart de 1,5 point entre les contributions nationales et l'objectif européen de 42,5 % d'énergies renouvelables en 2030.

Ce retard démontre que les engagements volontaires et les mécanismes financiers ne suffisent pas à garantir leur mise en œuvre. Un dispositif de sanction complémentaire apparaît donc nécessaire.
Enfin, concernant la participation citoyenne, le règlement européen 2018/1999 prévoit déjà des dialogues multiniveaux sur le climat et l'énergie. Cependant, leur mise en œuvre reste insuffisante. L'EEB demande donc de renforcer ces dispositifs en imposant aux États de rendre compte de la manière dont les contributions citoyennes influencent effectivement leurs décisions.

Enfin, nous nous opposons en partie à la clause de crise (article 16, paragraphe 8) qui permet à un État de réviser ses objectifs à la baisse jusqu'à deux ans. Une crise ne peut pas justifier un tel délai. Les objectifs climatiques ne sont pas un luxe de période calme, ils sont la réponse de long terme aux crises énergétiques. Des assouplissements restent envisageables en cas de crise des prix de l'électricité, afin de soutenir les populations touchées, mais ils doivent être strictement encadrés et limités dans le temps.